

Délibération DEL-CC-2026-038

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 MARS 2026

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le trois mars deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (58) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Jean-Jacques GROLLEAU

Pouvoirs (3) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Nathalie MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Maryse NOURISSON-ENOND pouvoir à Thierry MAROLLEAU

Absents (17) : Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 25-02-2026

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

TOURISME

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) : inscription des chemins empruntant des parcelles propriétés communautaires sises Val de Scie à Nueil-les-Aubiers

Annexes :

- Carte de l'itinéraire « Autour de la Scie »
- tableau de recensement de l'ensemble des chemins à inscrire au PDIPR

Vu la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983 et son décret d'application du 1^{er} janvier 1986 confiant aux Conseils Généraux l'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur leur territoire ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L361-1 relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération n° 5 du 7 juillet 1992 par laquelle le conseil général des Deux-Sèvres a instauré le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 26 septembre 2022 portant modification du PDIPR du département des Deux-Sèvres.

Dans le cadre de la labellisation « Rando'Deux-Sèvres », le conseil départemental des Deux-Sèvres (CD79) exige que l'ensemble des itinéraires concernés soient inscrits au PDIPR.

Le PDIPR a été créé pour préserver l'usage public des chemins.

L'inscription de ces chemins permet donc qu'ils ne soient pas supprimés, déplacés ou aliénés sans l'accord du conseil départemental.

L'inscription montre que le chemin a un intérêt reconnu pour la randonnée et le protège.

La commune de Nueil-Les-Aubiers est en train de constituer un dossier, avec l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais, pour que son nouveau parcours « Autour de la Scie », soit labellisé Rando'Deux-Sèvres.

L'ensemble de l'itinéraire emprunte des voies relevant du domaine public, du domaine privé de la commune, ainsi que du domaine privé de l'Agglo2B.

Pour que l'ensemble de l'itinéraire soit inscrit au PDIPR, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais doit délibérer sur les chemins empruntant ses parcelles.

Sont portés en annexes :

- La carte de l'itinéraire « Autour de la Scie » avec, identifié par une couleur, le chemin qui traverse une parcelle.
Chaque chemin devant être inscrit au PDIPR a son code couleur sur la carte (V1, V2...) et chaque parcelle de terrain concernée est identifiée sur la carte.
- Le tableau recensant l'ensemble des chemins à inscrire au PDIPR avec leur code carte associé.

Le conseil communautaire est invité à :

- solliciter le conseil départemental des Deux-Sèvres pour l'inscription au PDIPR des chemins ruraux dont la liste et le report sur plan cadastral signés sont joints en annexes à la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **10 MARS 2026**

Notifié ou publié le **10 MARS 2026**

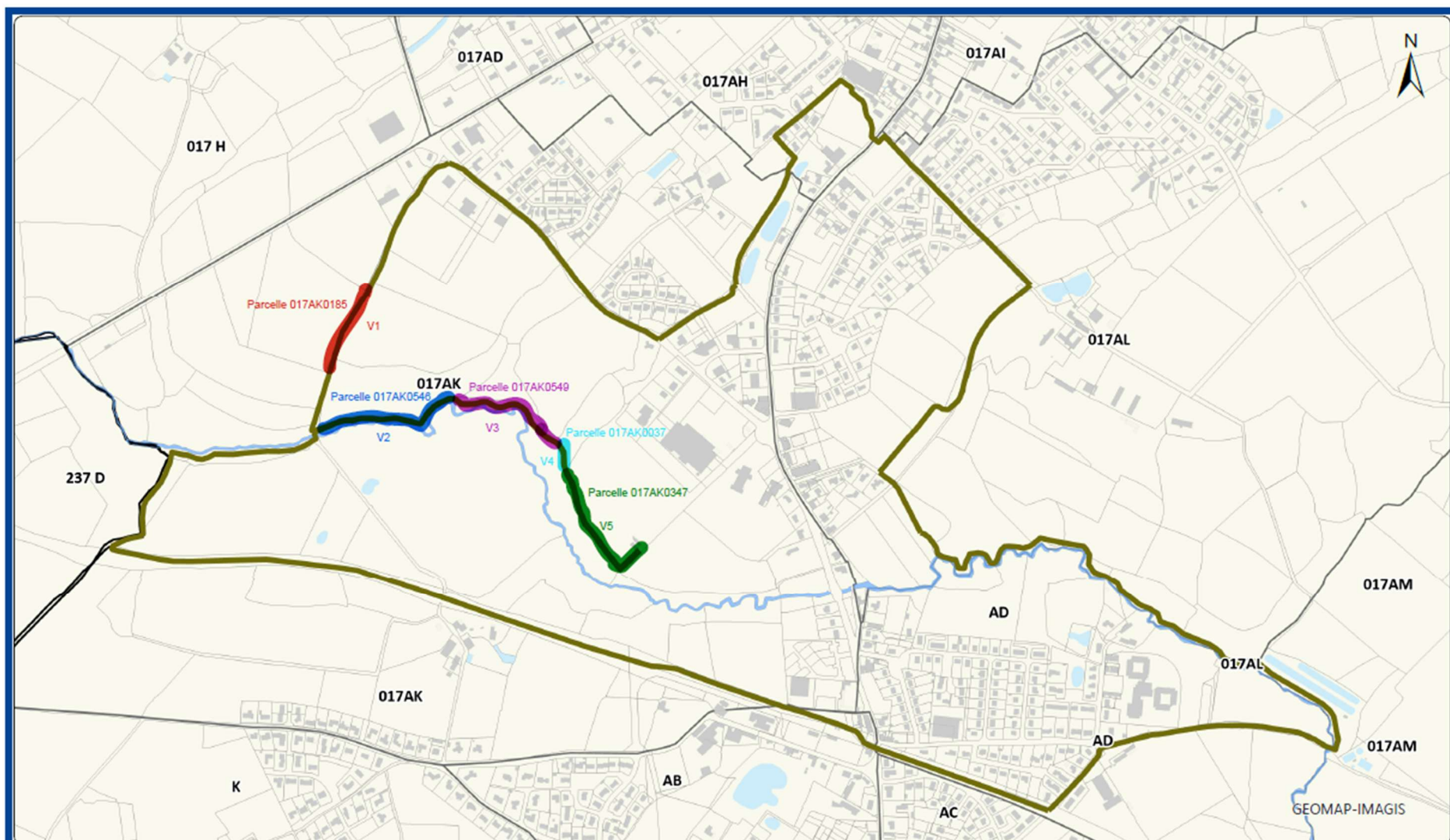
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU





Propriété privée AGGLO2B - Val de Scie



0,4 Km

1:10 095

© DGFIP - Cadastre 2025
 © IGN - Ortho
 Réalisation: Agglomération du Bocage Bressuirais
 Carte imprimée le : 22/01/2026

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif

CODE CARTE	Nom de la voie
V1	Sud du CR Le Passerin – Traversée Parcelle 017AK0185
V2	Bord de Scie – Traversée Parcelle 017AK0546
V3	Bord de Scie – Traversée Parcelle 017AK0549
V4	Bord de Scie – Traversée Parcelle 017AK0037
V5	Belle Arrivée – Parc du Val de Scie – Traversée Parcelle 017AK0347